

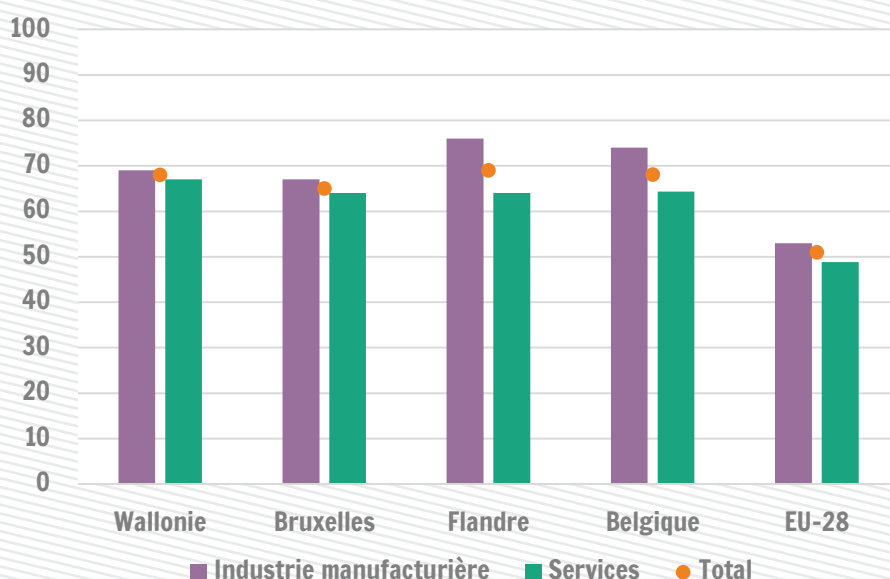
Entreprises innovantes

en % du nombre total d'entreprises

68%

Selon l'enquête CIS 2016, la proportion d'entreprises innovantes s'élève à 68 % en Wallonie

Entreprises innovantes par secteur, 2014-2016 (en % du nombre total d'entreprises dans chaque secteur)



Sources : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2016

Sur la base de l'enquête européenne concernant l'innovation des entreprises (enquête CIS), le pourcentage d'entreprises ayant poursuivi des activités d'innovation, en Wallonie, entre 2014 et 2016 s'élève à 68 %. Parmi ces entreprises qui innove, 21 % mènent des activités d'innovation dites technologiques (innovation de produit ou de procédé), 6 % procèdent à des activités innovantes en matière d'organisation ou de marketing (innovation dite non technologique) et 41 % combinent des innovations technologiques et non technologiques.

La proportion d'entreprises innovantes en Wallonie est identique à celle observée en moyenne en Belgique (68 % en moyenne en Belgique). Des différences s'observent toutefois à l'échelle sectorielle. Dans l'industrie manufacturière, le taux wallon d'entreprises innovantes est moins élevé que le taux moyen belge (69 % en Wallonie contre 74 % en Belgique), alors que dans le secteur des services le taux wallon est supérieur au taux moyen belge (67 % en Wallonie contre 64 % en Belgique).

La Wallonie présente par contre un taux d'entreprises innovantes supérieur à celui de la moyenne des Etats membres de l'Union européenne (51 % d'entreprises innovantes en moyenne dans l'Union européenne).

La proportion d'entreprises innovantes varie en fonction de la taille des entreprises. Le poids des petites entreprises innovantes (entre 10 et 49 travailleurs) est de 64 % en Wallonie, celui des moyennes entreprises (entre 50 et 249 travailleurs) est de 80 % et celui des grandes entreprises (250 travailleurs et plus) grimpe à 89 %.

Entreprises innovantes

en % du nombre total d'entreprises

Entreprises innovantes par classe de taille (en % du nombre total d'entreprises dans chaque classe de taille)

	Petites entreprises (10 à 49 travailleurs)	Moyennes entreprises (de 50 à 249 travailleurs)	Grandes entreprises (250 travailleurs et plus)	Total
Wallonie	64	80	89	68
Bruxelles	59	78	91	65
Flandre	65	80	88	68
Belgique	64	80	89	68
EU-28	46	63	77	51

Sources : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2016

Définitions et sources

Les données et indicateurs utilisés pour mesurer les activités d'innovation des entreprises proviennent de l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey : CIS). Les définitions et les principes directeurs pour le recueil et l'interprétation de ces données sur l'innovation sont rassemblés dans le manuel d'Oslo de l'OCDE.

Une innovation, telle que définie dans l'enquête CIS, consiste en l'introduction d'un bien ou service (innovation de produit), d'un procédé de fabrication (innovation de procédé), d'une méthode d'organisation (innovation organisationnelle) ou d'une technique de marketing (innovation de marketing), qui soit nouveau ou significativement amélioré. Le produit, le procédé, la méthode ou la technique doit être nouveau ou significativement amélioré pour l'entreprise, mais peut avoir été développé ou déjà être utilisé par d'autres entreprises.

Une entreprise innovante est une entreprise qui exerce des activités d'innovation pendant la période considérée par l'enquête CIS, c'est-à-dire une entreprise qui a introduit une innovation (de produit, de procédé, d'organisation ou de marketing), qui a des projets d'innovation qui n'ont pas encore abouti ou qui ont été abandonnés.

Pertinence et limites

En Belgique, il appartient aux régions d'effectuer l'enquête CIS, en collaboration avec le SPP Politique scientifique fédérale (Belspo).

L'enquête CIS est une enquête par sondage (sondage stratifié selon trois dimensions : la région, la taille et le secteur des entreprises) qui cible les entreprises de plus de 10 salariés appartenant aux secteurs de l'industrie, mais aussi du commerce et des services. La participation à l'enquête se fait sur base volontaire et les entreprises sélectionnées sont invitées à remplir le questionnaire, qu'elles réalisent ou non des activités d'innovation.

La période de référence de l'enquête CIS 2016 couvre les années 2014, 2015 et 2016.

Pour en savoir plus :

Statistiques d'innovation de la Belgique : https://www.belspo.be/belspo/stat/b23_fr.stm
Manuel d'Oslo - Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation, OCDE, 4e édition (2018) :

<https://www.oecd.org/fr/science/oslo-manual-2018-9789264304604-en.htm>

Portail de la Recherche et des Technologies en Wallonie :

<https://recherche-technologie.wallonie.be/>

(> Accueil / Thèmes / Recherche et Technologies en Wallonie / Enquête Innovation)

Personne de contact : [Virginie Louis \(v.louis@iweps.be\)](mailto:v.louis@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2021**